



## Rédacteur et rédactrice des QCM du TCF et d'Ev@lang

Établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale dont il est l'opérateur à l'international, le Centre international d'études pédagogiques développe et gère les certifications officielles nationales et examens de français langue étrangère en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* : les DILF-DELF-DALF, TCF et Ev@lang.

Les tests (TCF et Ev@lang) certifient les compétences en français général des personnes qui souhaitent obtenir rapidement une évaluation, pour des raisons personnelles, professionnelles, ou académiques.

Le rédacteur du bureau des tests, au même titre que toute personne impliquée dans le développement et l'administration du TCF et d'Ev@lang, est le garant de leur qualité. L'application rigoureuse des procédures de rédaction a pour objectif de garantir la fiabilité, la validité et l'équité des tests.

Le bureau des tests invite chaque mois le rédacteur à participer à des commandes. Le rédacteur pourra rédiger les QCM des 3 épreuves suivantes, toutes déclinaisons et tous niveaux confondus (du A1 au C2) :

- épreuve de compréhension orale ;
- épreuve de maîtrise des structures de la langue ;
- épreuve de compréhension écrite.

Chaque QCM propose 4 réponses parmi lesquelles une seule est correcte.

Le rédacteur :

- participe, selon ses disponibilités, aux commandes de QCM proposées chaque mois. Le rédacteur est rémunéré pour chaque QCM validé en commission.
  - Il sélectionne et/ou adapte des documents supports authentiques et représentatifs de la vie réelle.
  - Il rédige des questions portant sur la compréhension des supports sélectionnés et leurs 4 choix de réponse.
- participe, selon ses disponibilités, à la validation des QCM rédigés par l'ensemble des rédacteurs lors d'une commission d'une ou deux heures via Skype ou au CIEP. Le rédacteur est rémunéré pour chaque participation à la commission.
- s'engage à respecter un accord de confidentialité et à ne pas divulguer, communiquer ou transmettre à tout tiers, personne physique ou morale, tout document émanant du bureau des tests. Tout QCM validé par le bureau des tests est la propriété du CIEP.

À titre indicatif, il est proposé le nombre de tâches par heure suivant - sur la base du tarif en vigueur le 05/07/2018 à l'Éducation nationale pour les heures supplémentaires effectives (HSE) :

En CO/CE		
niveaux A1-A2 :	<b>1 tâche = 30 minutes</b>	(soit 1 HSE = 2 tâches)
niveaux B1 :	<b>1 tâche = 30 minutes</b>	(soit 1 HSE = 2 tâches)
niveaux B2-C1 :	<b>1 tâche = 45 minutes</b>	(soit 1 HSE 30 = 2 tâches)

En SL		
Niveaux A1 à C1 :	<b>1 tâche = 15 minutes</b>	(soit 1 HSE = 4 tâches)

